

Estimation des chevaux qui ont été donnés par la société populaire de Metz, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Estimation des chevaux qui ont été donnés par la société populaire de Metz, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20237_t1_0068_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

don fait par la commune de Changy pour nos braves défenseurs de la patrie. Il consiste en 55 chemises, 13 paires de bas et 140 livres en assignats. Ce don n'est pas considérable, mais il est proportionné au peu d'étendue de notre commune et à son peu de fortune. Ah ! si elle étoit aussi riche en effets qu'elle l'est en patriotisme, que de choses elle feroit pour le bien de la République. Oui, nous pouvons l'assurer, elle a toujours marché dans les vraies routes de la Révolution, elle a été une des premières à se réjouir de la destruction de la tyrannie et du fanatisme et n'a jamais partagé le crime des infâmes lyonnais et des fédéralistes et peut se flatter d'avoir donné l'exemple aux communes voisines, et nous pouvons dire en toute justice que si elle est à la hauteur des circonstances, elle le doit en partie au zèle et au patriotisme du député qui est prié de t'offrir notre petit don, ayant été président longtemps, notre maire. Nous te conjurons, Citoyen Président, de vouloir bien faire agréer à la Convention l'hommage de notre entier dévouement à la chose publique. Nous te prions de l'inviter à continuer ses glorieux travaux et de ne les abandonner que lorsque les ennemis extérieurs et intérieurs seront totalement anéantis, que lorsque nous pourrons en serrant dans nos bras nos braves frères d'armes, crier à l'unisson : Vive la Montagne, qui a assuré notre bonheur ! Vive la République une, indivisible et impérissable ! »

BAUDOT (maire), GONTIER (off. mun.), HERBIN (off. mun.), FONTAYNIER (off. mun.), J. COPPE (off. mun.), SERÉS (cap° de la garde nat.).

20

La société populaire de Metz écrit qu'elle vient d'envoyer au poste indiqué par le ministre de la guerre, trois cavaliers équipés et montés aux frais des sans-culottes de cette commune; elle proteste de sa haine envers tous les ennemis du peuple, et de son dévouement à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Metz, 27 vent. II] (2)

« Législateurs Montagnards,

Trois cavaliers patriotes épurés viennent d'être équipés et montés aux frais des sans-culottes de

Metz; ils sont partis pour se rendre au lieu désigné par le ministre de la Guerre : ils ne reviendront qu'après avoir aidé à exterminer les ennemis de la République. La Société populaire a versé dans les magasins ou dans ses administrations suivant les objets tous les dons patriotiques qu'elle avoit perçus, et qu'elle reçoit journellement; mais elle ne calcule pas ce qu'elle a fait, tant qu'il lui reste encore à faire. La Terreur contre les aristocrates et les appelants au peuple est ici à l'ordre du jour; inébranlables dans nos principes, nous nous tiendrons cramponnés à la Montagne, et malheur à qui voudroit y siéger, sans avoir les vertus et l'énergie dignes des républicains français.

Les patriotes de Metz sont là, ils y étoient dans les tems de crise, ils y seront toujours pour surveiller quiconque voudroit porter atteinte à la représentation nationale. Pénétrés du principe qu'elle est inviolable, nous saurons toujours néanmoins dire avec fermeté que les membres qui la composent, ne seront dignes d'elle qu'autant qu'ils seront dignes de représenter un grand peuple libre républicain ».

DELAIZE (présid.), ENART (secrét.), LALLÉ fils (secrét.), MARCHAND (secrét.).

[3^e d^{on} militaire. Place de Metz. P.-V. des dons; 26 vent. II]

Nous, commissaire des Guerres de la 3^e division militaire chargé de la police du service de l'artillerie, ayant été prévenu par le citoyen Peisser-Morand, membre de la Société populaire de la commune de Metz que la dite Société venoit d'armer, monter et équiper trois cavaliers à ses frais et dépens avec une gratification de cent livres à chacun d'eux lesquels étoient destinés pour entrer dans la 19^e compagnie d'artillerie légère. Qu'il soit à propos, de procéder à la revue de ces cavaliers, de leur armement et équipement, de constater l'état de leurs chevaux et leur signalement.

En conséquence nous étant fait accompagner du citoyen Collaine, maréchal expert résident à Metz et en présence du citoyen Peisser-Morand, membre de la Société, nous avons conjointement avec le citoyen Prost, capitaine commandant la 19^e compagnie d'artillerie légère recueilli les dires et observations du dit expert sur l'espèce, le signalement et l'estimation de chacun de ces chevaux ainsi qu'il est détaillé cy-après :

SAVOIR

Nbre de chevaux	Espèces	Signalement				Estimation de chacun d'eux	Observations
		Poil	Taille		Age		
			Pieds	Pouces			
1	Jument	Noire mat, teint lég ^t marque en tête	4	10	6	1 200	—
1	idem	Poil étourneau, 2 balz. 4 mont dev ^t et derr.	4	11	6	1 200	—
1	idem	Bay marron, chanfrein prolongé 2 balz. derrière	4	10	6	1 270	—
3							

(1) P.V., XXXIV, 35. B^{im}, 8 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 299, pl. 1046, p. 16, 17.